

*Abymes, mardi 20 octobre 2020*

## Travailleurs Indépendants : La CGSS aide les cotisants en difficulté

**La Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe accompagne les travailleurs indépendants confrontés à des difficultés de trésorerie. Ils peuvent ainsi, et sous certaines conditions, bénéficier d'une Aide aux Cotisants En Difficulté (ACED).**

L'Aide aux Cotisants En Difficulté, ou ACED, vise à soutenir les entreprises **viables** confrontées à une difficulté de trésorerie ponctuelle et non structurelle. Cette aide intervient sous la forme d'une prise en charge totale ou partielle permettant aux cotisants de régler leurs contributions et cotisations sociales personnelles.

A cet effet, la CGSS dispose d'une enveloppe attribuée par le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI).

Les cotisants qui remplissent les conditions d'éligibilité peuvent en bénéficier, sous réserve que leur demande soit effectuée dans les meilleurs délais et avant le 15 décembre 2020.

### Qui est concerné ?

Pour bénéficier de l'ACED, les cotisants doivent être inscrits à l'URSSAF de la Guadeloupe en tant que travailleur indépendant et rencontrer des difficultés particulières de trésorerie.

Ils doivent également y être affiliés depuis plus d'un an et avoir déjà effectué des versements à l'URSSAF.

### Comment effectuer la demande ?

Les cotisants sont invités à privilégier les services en ligne pour déposer leur demande. Hormis le contexte sanitaire qui conduit à orienter les usagers sur ce type de canaux, cette alternative présente un gain de temps évident.

Ils peuvent effectuer leur démarche depuis leur domicile et bénéficier d'un traitement accéléré de leur dossier.

Pour cela, ils doivent se rendre sur leur Espace Pro sur :

>> [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr) s'ils sont commerçants ou artisans

>> [www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr) s'ils sont autoentrepreneurs

>> [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) s'ils sont professionnels libéraux

Chaque demande doit s'accompagner des pièces justificatives suivantes :

- le formulaire national de demande d'ACED complété ;
- le dernier avis d'imposition ou de non-imposition ;
- les justificatifs de la situation financière de l'entreprise (documents comptables, bilan...).

En cas de difficultés pour le dépôt en ligne de la demande d'aide, les cotisants ont la possibilité d'adresser leur dossier à l'adresse postale suivante :

CGSS GUADELOUPE - URSSAF  
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE – TI  
CS 28103  
97181 LES ABYMES CEDEX

## La CGSS, un accompagnateur social des Travailleurs Indépendants

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les travailleurs indépendants ont été transférés au régime général.

La CGSS Guadeloupe assure ainsi l'accompagnement social de cette population dans le cadre des difficultés qu'elle rencontre sur les volets maladie, retraite, et paiement des cotisations. La CGSS accompagne également les travailleurs indépendants dans le cadre d'une conjoncture particulière, comme c'est actuellement le cas avec la crise sanitaire liée au COVID-19.

### Pour contacter la CGSS ou obtenir davantage d'informations, 2 possibilités :

- Se rendre sur [www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr)
- Contacter le 3698.

## La CGSS Guadeloupe, bouclier de SOLIDARITÉ régional

Au service des Guadeloupéens depuis 73 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.